

Direction : Direction Vie des Quartiers

Vie associative

REF : VIEASSOC2006002

Signataire : CS

OBJET : Désignation de 3 membres du conseil municipal au conseil d'administration du comité de coopération Aubervilliers-Bouly et solidaires.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le contrat de jumelage voté le 26 Mars 2003 entre les communes d'Aubervilliers et de Bouly (Mauritanie),

Vu les statuts de l'association loi 1901 ayant pour titre comité de coopération Aubervilliers-Bouly-Solidaires et plus particulièrement l'article 9 indiquant que trois élus désignés par le conseil municipal font partie du conseil d'administration,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés par le conseil municipal pour participer au conseil d'administration du comité de coopération Aubervilliers-Bouly-Solidaires:

- Madame Sophie Mathis, Adjointe au Maire
- Monsieur Daniel Garnier, Conseiller Municipal
- Monsieur Marc Ruer, Conseiller Municipal délégué

le Maire